

Les secteurs d'intervention

L'équipe spécialisée Alzheimer intervient sur les secteurs suivants :

- Barbentane
- Boulbon
- Châteaurenard
- Graveson
- Fontvieille
- Maillane
- Mas Blanc les Alpilles
- Rognonas
- Saint Etienne du Grès
- Saint Pierre de Mézoargues
- Tarascon

Quand nous contacter ?

L'équipe spécialisée Alzheimer fonctionne du lundi au vendredi de 08h30 à 16h30.



Qui contacter ?

Les coordonnées



@ beatrice.bertrand@hdpdc.fr

📞 : 04 90 91 67 19



Hôpitaux des Portes de Camargue



Hôpitaux de Provence
Groupe Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône



E.S.A.

E.S.A.

Équipe Spécialisée Alzheimer

Équipe
Spécialisée
Alzheimer



Hôpitaux des Portes de Camargue
Site de Tarascon
Route d'Arles
13150 Tarascon

L'équipe

L'Établissement des Hôpitaux des Portes de Camargue a mis en place une équipe spécialisée, composée **d'une Infirmière Coordinatrice, d'Assistentes de Soins en Gérontologie et d'une Ergothérapeute.**

Cette équipe a vocation à assurer la **prise en charge à domicile** des **malades Alzheimer** dans le cadre d'une prestation de soins d'accompagnement et de réhabilitation sur prescription médicale.

Cette prestation fait partie des stratégies thérapeutiques « non médicamenteuses » dans la maladie d'Alzheimer.

Elle s'adresse aux patients ayant une maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées de stade léger ou modéré et à leurs aidants.

LES OBJECTIFS DE LA PRESTATION SONT :

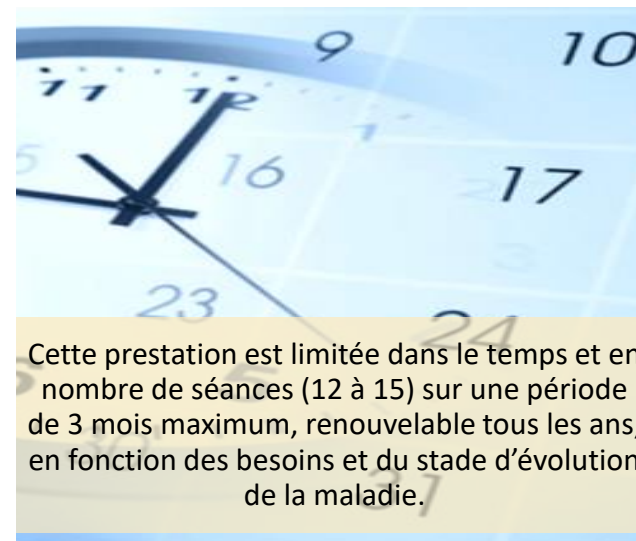
Maintenir les capacités restantes par l'apprentissage de stratégies de compensation

Améliorer la relation patients / aidants

Adaptation de l'environnement

Les soins sont adaptés dès le diagnostic de la maladie d'Alzheimer et une orientation vers d'autres prises en charges (SSIAD, Accueil de jour, auxiliaire de vie...) pourra être proposée afin d'assurer une continuité des soins.

Prise en charge



Cette prestation est limitée dans le temps et en nombre de séances (12 à 15) sur une période de 3 mois maximum, renouvelable tous les ans, en fonction des besoins et du stade d'évolution de la maladie.



Les séances sont prises en charge à 100% par l'assurance maladie